

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 283-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis public est par la présente donné par Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, à l'effet que le conseil municipal de Preissac prévoit adopter le règlement n° 283-2022 remplaçant le règlement n° 266-2018 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux à la session régulière qui se tiendra :

**le 12 avril 2022 à compter de 20h00
à la salle du sous-sol de l'église située au 27, rue des Rapides, Preissac**

En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité mis à jour afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ces dispositions visent à interdire à tous les employés d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui leur est offert par un fournisseur de biens ou de services.

De plus, le règlement vise à modifier les règles d'après mandat afin d'ajouter le greffier-trésorier à la liste des employés ne pouvant occuper certains postes ou fonctions suivant la fin de son mandat.

Ce projet de règlement peut être consulté dans son intégrité à l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides, aux heures habituelles d'accueil. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet municipal preissac.com dans la section « Moi, citoyen », onglets « Informations municipales » puis « permis et règlements municipaux ».

Donné à Preissac, le 6 avril 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 6 avril 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier
